



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MAILLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM. FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN.

**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 12

**Nombre de membres votants** : 12

### ADHESION A L'ASSOCIATION APIC

L'agent effectuant les tâches d'entretien ménager au Pays des Sources est en congé parental depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007. Ce congé parental a été alloué pour une durée minimale de 6 mois. Celui-ci peut durer 3 ans

Afin de répondre au plus tôt aux besoins, la collectivité a fait appel à l'association APIC de Noyon afin qu'elle puisse mettre à disposition du Pays des Sources une personne pour faire le ménage des locaux

Outre le versement de la prestation à l'association pour rémunérer le salarié, il est nécessaire d'adhérer à l'association. Le montant de la cotisation est de 15 € pour l'année 2007

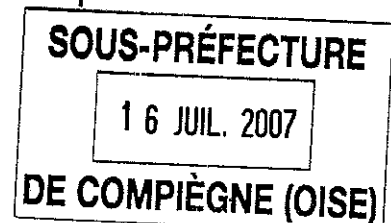
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'adhésion à l'APIC pour 2007 pour un montant de 15 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



*René MAHET*



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

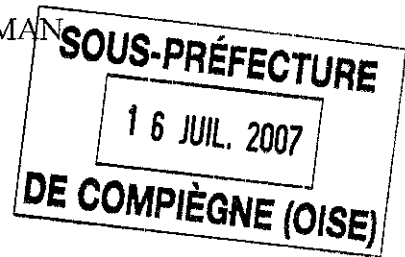
## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO.

**Etaient absents** : MM FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN



Date de convocation : 26 juin 2007

Date d'affichage : 26 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA ZAC DE RESSONS-SUR-MATZ

Le Conseil de Communauté a approuvé, lors de sa séance du 2 mars 2005, le projet de création d'un parc d'activités intercommunal à Ressons-sur-Matz et a donné délégation au Bureau pour prendre toute décision relative à la mise en œuvre du projet.

Chaque année, il convient de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général au titre des dépenses à engager dans l'année.

Le plan de financement prévisionnel 2007 du projet est le suivant :

Objet	Montant HT en €
Travaux d'aménagement	1 000 000
Maîtrise d'œuvre (9%)	34 620
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	3 104
Etudes, Concessionnaires, Assurances, Frais divers	41 600
Assistance Maîtrise d'Ouvrage	14 416
<b>Total</b>	<b>1 093 740</b>

Hors emprunts, le financement global de cette opération est prévu de la manière suivante :

Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Pays des Sources	Vente des lots (Avance par la CCPS)	Total
371 683	450 000	765 000	1 000 000	1 909 695	<b>4 496 378</b>
8,27%	10,01%	17,01%	22,24%	42,47%	<b>100 %</b>

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin. 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel 2007 d'un montant de 1 093 740 € H.T.,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès :
  - de l'Etat à hauteur de 273 435 €
  - du Conseil Régional à hauteur de 111 650 €
  - du Conseil Général à hauteur de 209 004 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

*René MAHET*

**SOUS-PRÉFECTURE**  
**16 JUIL. 2007**  
**DE COMPIÈGNE (OISE)**

**Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES**

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 - Fax.: 03 44 43 05 48  
Site Internet : [www.cc-pays-sources.org](http://www.cc-pays-sources.org) - Mail : [contact@cc-pays-sources.org](mailto:contact@cc-pays-sources.org)



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO.

**Etaient absents** : MM. FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN

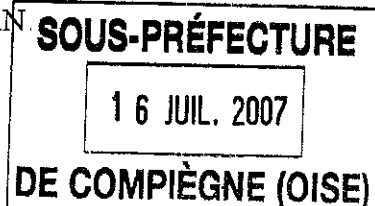
**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 13

**Nombre de membres votants** : 13



### ETUDE PRE-OPAH : CHOIX DES ORIENTATIONS POUR L'OPAH

La Communauté de Communes du Pays des Sources a réalisé un diagnostic habitat afin de pouvoir déterminer la faisabilité d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui pourrait être lancée début 2008.

Par décision du 20 septembre 2006, le Bureau communautaire a validé le lancement d'une étude pré-O P A H.

Cette étude pré-O P A H bénéficie de 20% d'aide de la part de l'ANAH (dans la limite de 12 000€) et de 20% de participation financière du Département au titre du F.D.I.L (Fonds Départemental d'Intervention pour le Logement) Les deux subventions ont été accordées

Le cabinet Ellipse a été choisi pour établir cette étude pour un montant de 11 362 € T.T.C.

En date du 20 juin 2007, le comité de pilotage a sollicité le cabinet Ellipse afin qu'il propose au Bureau une première estimation financière du suivi animation de l'O.P.A.H. et des aides et actions complémentaires que la Communauté de Communes du Pays des Sources pourrait mettre en place pour augmenter l'attrait de l'O.P.A.H. auprès de ses habitants

Les aides et actions complémentaires sont les suivantes :

↳ Propriétaires occupants

- Travaux classiques

- Propriétaires très sociaux : 5 % du montant des travaux plafonné à 13 000 €

- Travaux sortie d'insalubrité ou péril : 5 % du montant des travaux plafonné à 30 000 €

- Interventions spécifiques à caractère social : 10 % du montant des travaux plafonné à 8 000 €

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURI, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM. FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN

**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 12

**Nombre de membres votants** : 12

### FONCTIONNEMENT 2006 DE SOURCES ET VALLEES

Dans le cadre de la programmation Interterritoire validée en 2006, le Pays des Sources est maître d'ouvrage du dossier « fonctionnement » de Sources et Vallées. A ce titre, il assume pour le compte des 3 Communautés de Communes associées dans le cadre de Sources et Vallées les dépenses 2006 liées aux locaux ainsi que les dépenses d'administration générale.

Suite à la vente des locaux de Lassigny par son propriétaire et à la location de nouveaux locaux à Noyon, le Pays des Sources a demandé au Pays Noyonnais de supporter les dépenses dans l'optique d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007

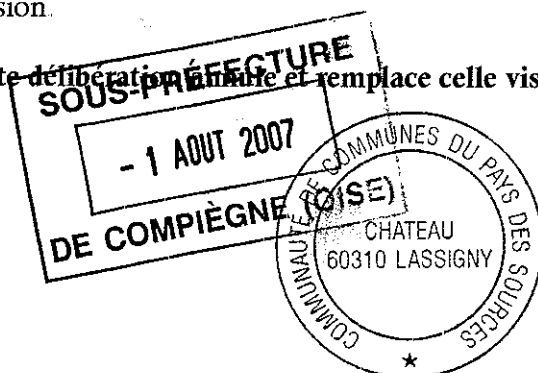
Afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions régionales et européennes, le Pays des Sources reste maître d'ouvrage de l'opération pour l'ensemble de l'année 2006.

La convention, telle qu'annexée, a pour objet de définir les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement engagées par le Pays Noyonnais du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2006, en lieu et place du Pays des Sources, maître d'ouvrage de l'opération sur la période au regard des financeurs.


Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention financière telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Cette délibération est valide et remplace celle visée en sous-préfecture le 16 juillet 2007.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,

  
René MAHET



## Convention financière pour le fonctionnement de Sources & Vallées 2006



Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, ci-après désignée le Pays Noyonnais, représentée par Monsieur Pierre VAURS agissant en qualité de Président, autorisé par

d'une part,

et

La Communauté de Communes du Pays des Sources, ci-après désignée le Pays des Sources, représentée par Monsieur René MAHET agissant en qualité de Président, autorisé par délibération

d'autre part,

Il est conclu ce qui suit :

### Préambule

Dans le cadre de la programmation interterritoriale validée en 2006, le Pays des Sources est maître d'ouvrage du dossier « fonctionnement » de Sources & Vallées. A ce titre, il assume pour le compte des 3 communautés de communes associés dans le cadre de Sources & Vallées les dépenses 2006 liées aux locaux ainsi que les dépenses d'administration générale. Suite à la vente des locaux de Lassigny par son propriétaire et à la location de nouveaux locaux à Noyon, le Pays des Sources a demandé au Pays Noyonnais de supporter les dépenses dans l'optique d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Afin de ne pas prendre le bénéfice des subventions régionales et européennes, le Pays des Sources reste maître d'ouvrage de l'opération pour l'ensemble de l'année 2006.

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement engagées par le Pays Noyonnais du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2006, en lieu et place du Pays des Sources, maître d'ouvrage de l'opération sur la période au regard des financeurs.

### Article 2 : Les dépenses prises à compte par les financeurs

Les types de dépenses pris en compte sont ceux prévus dans les dossiers de demande de subvention à savoir :

Frais de locaux (loyer et charge) : loyer, eau et assainissement, électricité, chauffage, location mobilière, entretien locaux, ménage et nettoyage, fourniture petit équipement.

Frais d'administration générale : frais de téléphone, assurance, fournitures petits équipements et administratives, documentation, frais d'affranchissement, fêtes et cérémonies, annonces et insertion, divers.

Les dépenses estimées par le Pays des Sources sont de 39.000 € pour l'année 2006 dont 5.427,24 € de loyers et charges remboursés par le Conseil Régional de Picardie dans le cadre de la sous-location des locaux pour la Mission régionale (contre 13.800 € de prévisionnel). Soit une dépense nette de 33.572,76 € pour l'année représentant 12.600 € par semestre.

### **Article 3 : Les dépenses prises en compte par les 3 communautés partenaires**

Pour l'emménagement de l'ensemble des personnels travaillant pour Sources & Vallées et son GAL, 2 ensembles de bureaux ont dû être achetés pour la somme de 1.162 €.

### **Article 4 : Les modalités de remboursement :**

Sur la base d'un état récapitulatif des dépenses engagées par le Pays Noyonnais pour le fonctionnement des locaux de Sources & Vallées et l'investissement en mobilier, le Pays des Sources s'engage à rembourser la totalité des dépenses.

Celui-ci, une fois les subventions de la Région et de Leader obtenues, se fera rembourser par le Pays Noyonnais et la Communauté de Communes des Deux Vallées leur participation relative au solde restant à la charge de Sources et Vallées.

### **Article 5 : Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par un avenant à la condition expresse que la modification soit validée par chaque partie.

Fait à Passel, le

En trois exemplaires originaux,

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays Noyonnais**

**Le président de la Communauté  
de Communes du Pays des Sources**

**Pierre VAURS**

**René MAHET**





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN.

**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 12

**Nombre de membres votants** : 12

### FONCTIONNEMENT 2006 DE SOURCES ET VALLEES

Dans le cadre de la programmation Interterritoire validée en 2006, le Pays des Sources est maître d'ouvrage du dossier « fonctionnement » de Sources et Vallées. A ce titre, il assume pour le compte des 3 Communautés de Communes associées dans le cadre de Sources et Vallées les dépenses 2006 liées aux locaux ainsi que les dépenses d'administration générale.

Suite à la vente des locaux de Lassigny par son propriétaire et à la location de nouveaux locaux à Noyon, le Pays des Sources a demandé au Pays Noyonnais de supporter les dépenses dans l'optique d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions régionales et européennes, le Pays des Sources reste maître d'ouvrage de l'opération pour l'ensemble de l'année 2006.

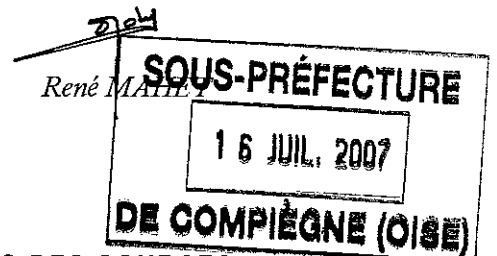
La convention, telle qu'annexée, a pour objet de définir les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement engagées par le Pays Noyonnais du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2006, en lieu et place du Pays des Sources, maître d'ouvrage de l'opération sur la période au regard des financeurs.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention financière telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI

**Etaient absents** : MM. FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN

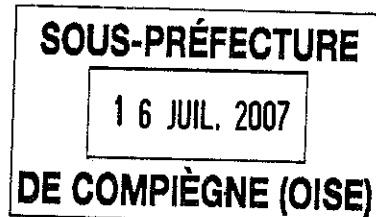
**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 12

**Nombre de membres votants** : 12



### SCOT : MODALITES DE CONCERTATION

Suite à la délibération du Pays des Sources du 14 novembre 2001 déterminant le périmètre du SCOT sur les limites de l'intercommunalité,

Suite à l'avis favorable du Conseil Général le 15 décembre 2003 et du Préfet le 3 février 2004,

Suite à la sollicitation des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général au titre des dépenses à engager pour la réalisation du SCOT,

Et conformément au code de l'urbanisme et plus précisément des articles :

- L. 300-2 précisant que l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

- L. 122-4 précisant que la délibération organisant la concertation est notifiée aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 122-7,

Il est nécessaire de définir les modalités de concertation du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) comme suit :

Les études relatives au SCOT seront soumises pendant toute la durée du projet à la population, aux associations locales et autres personnes concernées, selon les modalités suivantes : réunion publique, Journal du Pays des Sources, informations et affichage dans les mairies.

Au regard du Code de l'Urbanisme et de l'article L. 122-7, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, les Présidents des établissements publics intéressés et ceux des organismes mentionnés à l'article L. 121-4, ou leurs représentants, seront consultés par la Communauté de Communes du Pays des Sources, à leur demande, au cours de l'élaboration du schéma. Il en est de même des Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme et des maires des communes voisines, ou de leurs représentants. Le Président de la communauté de communes pourra recueillir l'avis de tout organisme ou association ayant compétence en matière d'habitat,

**Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES**

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 - Fax.: 03 44 43 05 48  
Site Internet : [www.cc-pays-sources.org](http://www.cc-pays-sources.org) - Mail : [contact@cc-pays-sources.org](mailto:contact@cc-pays-sources.org)



d'urbanisme, de déplacements, d'aménagement ou d'environnement, y compris des collectivités territoriales des Etats limitrophes

A l'issue de cette concertation et de l'élaboration du SCOT, le Pays des Sources en présentera le bilan devant le conseil communautaire (art L. 300-2)

Au regard des concertations définies et conformément à l'article L.121-4 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet ou au Sous-Préfet,
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- Aux Présidents des Chambres de Commerces et d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture,
- Aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme

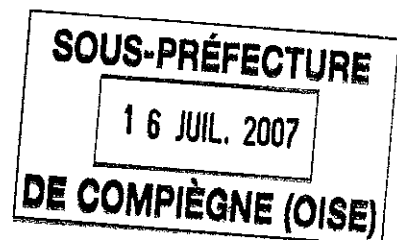
Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 11 pour, la majorité du Bureau Communautaire :

- **VALIDE** les modalités de concertation relatives au SCOT en choisissant de lancer un Appel d'Offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

  
René MAHET





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLEI, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN

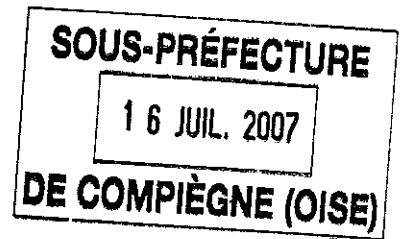
Date de convocation : 26 juin 2007

Date d'affichage : 26 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12



### SCOT : SUBVENTIONS

Suite à la délibération du Pays des Sources du 14 novembre 2001 déterminant le périmètre d'un seul tenant et sans enclave du SCOT sur les limites de l'intercommunalité, il est envisagé d'entreprendre le lancement d'un Schéma de Cohérence Territoriale pour la fin 2007.

Il est proposé aux membres du Bureau de solliciter dans les meilleurs délais des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général au titre des dépenses à engager pour la réalisation du SCOT.

Le financement global de cette opération est prévu de la manière suivante :

DDE	Conseil Général	Pays des Sources	Total
74 250	33 000	57 750	165 000
45 %	20 %	35 %	100 %

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

  
René MAHET



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

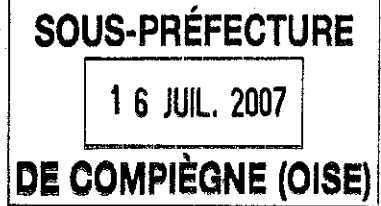
## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM. FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN



Date de convocation : 26 juin 2007

Date d'affichage : 26 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet aux membres du bureau les demandes d'aides financières, examinées en Commission Communication, pour des manifestations organisées par des associations du territoire du Pays des Sources. Il existe deux sortes d'attributions de subventions aux manifestations. Il s'agit des :

#### **- Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire :**

- ↳ **Les CELTITUDES par l'association « D'ici et d'ailleurs » de Ressons sur Matz**  
Organisation de la 7<sup>ème</sup> édition des « Celtitudes » en novembre 2007 à Ressons sur Matz au centre de culture et de loisirs ..... 1 000 €
- ↳ **Marché aux produits du terroir et régionaux par l'association « Sports et Loisirs d'Orvillers » d'Orvillers Sorel.**  
Organisation du « Marché aux produits du terroir et régionaux », le samedi 7 juillet 2007 de 15h à 24h, à Orvillers-Sorel ..... 1 000 €

Le versement de la subvention se fait en *deux parties* :

- 50% de la subvention est versée après accord du bureau.
- Le reste de la subvention, soit les 50% restants, sera versé sous condition de fournir dans un délai de 6 mois après la réalisation du projet, le bilan financier de l'action et les copies des factures validées par le Trésorier et le Président de l'association

#### **- Subventions aux manifestations locales**

- ↳ **Soirée spectacle-cabaret par l'association Chant des Sources de Ressons sur Matz**  
Organisation d'une soirée spectacle-cabaret, le samedi 28 avril 2007 au centre de culture et de loisirs de Ressons sur Matz ..... 200 €
- ↳ **RAID AVENTURE par l'association « Lagny Omnisport » de Lagny**  
Organisation les 8 et 9 septembre 2007, le premier « Raid Aventure » intercommunal au sein du Pays des Sources au stade de Lagny ..... 500 €

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



↳ **Elincourt'Mémoire En Fête » par l'association « Comité des fêtes d'Elincourt d'Elincourt Sainte Marguerite**

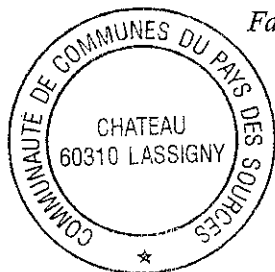
Organisation d'un week-end qui valorise le patrimoine de la commune et la culture. La manifestation s'est déroulée les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2007 à Elincourt sur le site de Bellinglise dans le cadre de Oise Verte&Bleue ..... 500 €

↳ **Art martiaux sources de vie par l'association « Yuraï Jin Sei Ryu » de Ressons sur Matz**

Organisation d'un week-end de promotion des arts martiaux et leurs valeurs morales les 12 et 13 mai 2007 ..... 500 €

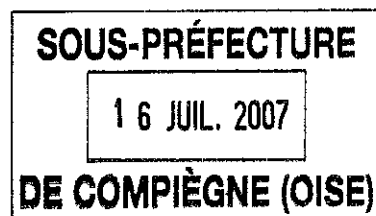
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement des subventions aux associations susnommées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

  
René MAHET





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN.

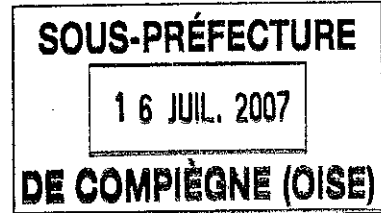
Date de convocation : 26 juin 2007

Date d'affichage : 26 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12



### SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCIÉS DE MOINS DE 18 ANS

La Communauté de Communes du Pays des Sources procède chaque année à un versement de 10€ par licenciés de moins de 18 ans pour les clubs sportifs du territoire.

Le montant voté au budget 2007 est de 13 000 €.

Le tableau joint en annexe fournit le détail de ces aides.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les demandes de subventions jointes en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

  
René MAHET

**SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCIÉS DE MOINS DE 18 ANS  
ANNEE 2006 / 2007**

Associations	Sport	Siège	Fédération	Nbre licenciés - de 18 ans 2007	TOTAL PROPOSE 2007
JUDO CLUB RESSONTOIS	Judo	Ressons sur Matz	FFJ	99	990,00 €
SPORTS ET LOISIRS DE COUDUN	tennis de table	Coudun	FFTT	27	270,00 €
STADE RESSONTOIS	football	Ressons sur Matz	FFF	217	2 170,00 €
LA FRATERNELLE	tir à l'arc	Cuvilly	FFTA	18	180,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE VIGNEMONT	tir à l'arc	Vignemont	FFTA	9	90,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE LASSIGNY	tir à l'arc	Lassigny	FFTA	3	30,00 €
COLLEGE DE LA VALLEE DU MATZ		Ressons sur Matz	UNSS	124	1 240,00 €
KARATE SHOTOKAN	karaté	Lassigny	FFKAMA	25	250,00 €
CLUB DES SPORTS DE RIMBERLIEU	équitation	Villers sur Coudun	FFE	75	750,00 €
	tennis	Villers sur Coudun	FFT	61	610,00 €
	gymnastique	Villers sur Coudun	FFPMM	4	40,00 €
	gymnastique	Lassigny	FFG	100	1 000,00 €
LES LUCIOLES	twirling bâton	Conchy les Pots	FSCF	14	140,00 €
LES ENTRECHATS	danse	Ressons sur Matz	FFPMM	106	1 060,00 €
SPORTS ET LOISIRS DE GOURNAY	danse - gym	Gournay sur Aronde	FNFR et FNSMR	33	330,00 €
AMICALE LAIQUE DES ANCIENS ELEVES DE VIGNEMONT	tennis de table	Vignemont	FFTT	21	210,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE GOURNAY	tir à l'arc	Gournay sur Aronde	FFTA	8	80,00 €
CREAT'60	danse	Lassigny	FSCF	12	120,00 €
CENTRE SOCIAL RURAL DE LASSIGNY	danse	Lassigny	FFPMM	70	700,00 €
JUDO CLUB DE NOYON	Judo	Noyon	FFJ	22	220,00 €
HOLA	handball	Lassigny	FFHB	43	430,00 €
GYM DETENTE	gymnastique	Cuvilly	FFEPGV	20	200,00 €
US LASSIGNY	football	Lassigny	FFF	105	1 050,00 €
AS ELINCOURT	football	Elincourt Ste Marguerite	FFF	35	350,00 €
ASBE	football	Beaulieu les Fontaines	FFF	45	450,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE MONCHY	tir à l'arc	Monchy Humières	FFTA	2	20,00 €
AS CANNECTANCOURT	athlétisme	Cannectancourt	UFOLEP et FFA	94	940,00 €
US BAUGY MONCHY	football	Baugy	FFF	24	240,00 €
CLUB CYCLISTE DE COUDUN	cyclisme	Coudun	UFOLEP et FFC	10	100,00 €
KARATE DO DOJO DU MATZ	karaté	Ressons sur Matz	FFKAMA	71	710,00 €
TCML	tennis	Lataule	FFT	22	220,00 €
<b>DE COMPIÈGNE (OISE)</b>				<b>TOTAL</b>	<b>15 190,00 €</b>

**SOUS-PREFECTURE  
CLUB CYCLISTE DE COUDUN**

16 JUIN 2007





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO, FEITUSSI.

**Etaient absents** : MM FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN.

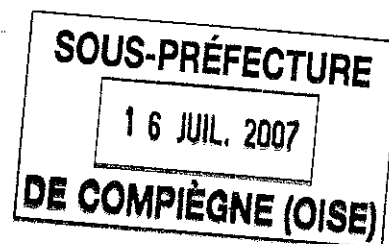
**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 12

**Nombre de membres votants** : 12



### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES CLUBS EVOLUANT AU NIVEAU REGIONAL OU NATIONAL

Par décision en date du 25 octobre 2006, le Bureau communautaire a décidé d'allouer des aides financières exceptionnelles pour les clubs participant à un championnat régional ou national.

Il a été décidé de les subventionner à hauteur de 50% des dépenses plafonnées à 1 000 € soit une subvention maximum de 500 € par saison et par club.

Les clubs sportifs concernés par une subvention pour l'année 2007 sont :

- La fraternelle – club de tir de Cuvilly

Le budget prévisionnel est de 4336,60 € en dépenses et de 0 € en recettes hors autofinancement. Les dépenses éligibles (hébergement et déplacements) sont de 2 755,60 €.

**La subvention proposée est de 500 €.**

- UNSS du collège de Lassigny

Le budget prévisionnel est de 1692 € en dépenses et de 160 € en recettes (versement de l'association sportive du collège). Les dépenses éligibles pour les 6 compétiteurs (hébergement et déplacements) sont de 1 088,20 €.

**La subvention proposée est de 500 €.**

- Poney Club de Roye sur Matz

Le budget prévisionnel est de 6 678 € en dépenses et de 0 € en recettes hors autofinancement. Les dépenses éligibles pour les 14 compétiteurs (hébergement comprenant les box des chevaux et déplacements) sont de 3 738 €.

**La subvention proposée est de 500 €.**

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

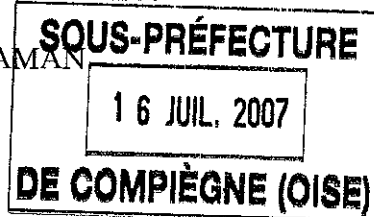
## SEANCE DU 4 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le quatre juillet à 18 H 10 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

**Etaient présents** : René MAHET, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yolande ROQUENCOURT, Yves LEMAIRE, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI, Joseph SANGUINETTE.

**Etaient absents excusés** : MM. HOURRIEZ, PEYR, FRAU, ARONIO.

**Etaient absents** : MM. FLOURY, KNAUSS, SORIOT, MAMAN



**Date de convocation** : 26 juin 2007

**Date d'affichage** : 26 juin 2007

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 13

**Nombre de membres votants** : 13

### LES TROPHEES DE L'INITIATIVE

Le 27 septembre 2007, la Plateforme d'Initiative Locale « *Oise Est Initiative* » organisera une manifestation à l'occasion du 500<sup>ème</sup> prêt d'honneur et du 1 000<sup>ème</sup> emploi créé ou maintenu

Cette manifestation permettra de mieux faire connaître l'action de la Communauté de Communes de Pays des Sources en faveur de l'emploi et de la création/reprise d'entreprises.

Un film définissant le Pays des Sources et le créateur, qui représentera notre territoire et la politique initiée par les élus en faveur du développement économique local et de l'emploi, est en cours de réalisation.

Ce film peut être mis à disposition de la Communauté de Communes. Il pourra servir d'appui à des actions de communication dans le cadre de la promotion du Pays des Sources et de son économie.

La participation demandée à la Communauté de Communes du Pays des Sources s'élève à 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes du Pays des Sources au financement de cette manifestation à hauteur de 1000 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes et d'engager toutes dépenses relatives à l'application de cette décision



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,

  
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 Fax.: 03 44 43 05 48  
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org